## **ORGANISATION MONDIALE**

# **DU COMMERCE**

**G/AG/N/ZAF/71** 9 septembre 2009

(09-4274)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

## **NOTIFICATION**

La communication ci-après, datée du 18 août 2009, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Afrique du Sud**. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour **2006**.

#### SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud

#### PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 2006

Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante*	
(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)	
1	2	3	
2 015,421	Millions de rand	0	

<sup>\*</sup> L'Afrique du Sud n'a pas accordé de subventions de la catégorie orange pendant la période considérée. Il n'y a donc pas de tableaux explicatifs pour indiquer le calcul de la MGS courante.

#### SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud

## PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 2006

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (millions de rand)	Sources des données
1	2	3	4
Services de caractère général	<ul> <li>i) Construction d'installations hydrauliques (infrastructure):</li> <li>Construction d'installations hydrauliques agréées pour permettre aux producteurs d'utiliser plus efficacement la terre.</li> </ul>	53,97	Département de l'agriculture et départements provinciaux responsables de l'agriculture
	<ul> <li>ii) Conservation des ressources et gestion de l'environnement:</li> <li>Encourager l'utilisation durable des ressources agricoles naturelles, à savoir le sol, les ressources en eau et la végétation, ainsi que la protection de l'environnement.</li> </ul>	303,52	п
	<ul> <li>iii) Services vétérinaires:</li> <li>Encourager la production et la santé animales ainsi que la qualité des produits d'origine animale grâce à la définition de critères et de normes ainsi qu'à la fourniture et à la coordination de services.</li> </ul>	444,83	"
	<ul> <li>iv) Services phytosanitaires et contrôle de la qualité:</li> <li>Encourager la production végétale et la qualité des produits végétaux grâce à la définition de critères et de normes ainsi qu'à la fourniture et à la coordination de services.</li> </ul>	110,66	n
	<ul> <li>v) Services agroéconomiques:</li> <li>Encourager l'utilisation optimale des facteurs de production, réglementer et coordonner la commercialisation et la politique de commercialisation des produits agricoles, fournir des informations et des conseils sur les tendances de l'économie agricole.</li> </ul>	288,70	"
	vi) Services auxiliaires et connexes: Fourniture de services auxiliaires dans les domaines suivants: diffusion de l'information, liaison entre industries agricoles, services de bibliothèque et recherche contractuelle effectuée par des institutions, formation en cours d'emploi, liaison internationale, transports publics et contributions aux activités de conservation des sols.	118,50	"
	vii) Recherche agricole: Contribution à la recherche agricole et aux dépenses, à la formation, à l'amortissement, aux salaires et à l'entretien du Conseil de la recherche agricole dans le cadre général de la recherche agricole.	488,24	"
	viii) Vulgarisation et formation: Services de vulgarisation et de formation fournis par les départements provinciaux de l'agriculture aux agriculteurs et au personnel.	1 257,26	"
	ix) Administration: Assurer la gestion d'ensemble du Département de l'agriculture et fournir des services administratifs spécialisés (ce qui comprend une participation à la définition de la politique, des services de gestion et des services consultatifs, des services du personnel et des services financiers ainsi que des services juridiques).	1 072,95	п

1	2	3	4
	x) Services de génie agricole: Encourager l'utilisation durable des ressources agricoles naturelles, concevoir et élaborer des produits du génie agricole, fournir des cuves pour bain antiparasitaire dans les régions rurales, mettre en œuvre des programmes de mécanisation, entretenir le paysage et autres services.	268,30	Département de l'agriculture et départements provinciaux responsables de l'agriculture
. Aide alimentaire intérieure	i) Programme national d'aide alimentaire scolaire	1 091,99	Département de l'éducation
Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	<ul> <li>i) Subventions en cas d'inondation:</li> <li>Permettre aux producteurs de rétablir la situation telle qu'elle était avant les dégâts dus aux inondations.</li> </ul>	12,40	Département de l'agriculture et départements provinciaux responsables de l'agriculture
	ii) Aide en cas de catastrophe due à la sécheresse: Aide aux coopératives agricoles et aux agriculteurs en cas de catastrophe due à la sécheresse pour prévenir l'effondrement de l'infrastructure rurale à la suite de perte de revenus et de faillites et permettre aux producteurs de continuer à produire.	94,01	u .
	iii) Mesures d'encouragement à l'achat d'aliments du bétail: Permettre aux producteurs d'entretenir un cheptel minimal pendant une période de sécheresse prolongée.	17,55	п
	<ul> <li>iv) Transport de bétail sur pied et de fourrage:</li> <li>Permettre aux producteurs dans les régions touchées par la sécheresse de continuer à nourrir leur bétail.</li> </ul>	0,14	"
	v) Transport d'eau: Aide aux personnes et au bétail dans les régions touchées par la sécheresse.	0	"
	vi) Subventions au titre du contingentement de l'eau:  Pour permettre aux producteurs utilisant des réseaux d'irrigation de survivre pendant une sécheresse afin qu'ils puissent continuer à employer leurs ouvriers agricoles et pour empêcher l'effondrement de l'infrastructure de la région.	0	
	vii) Subventions au titre de dégâts causés par un incendie: Indemnisation des pertes subies en raison des dégâts causés par un incendie.	0	u
	viii) Subventions visant à éviter une mise sous séquestre: Éviter dans toute la mesure du possible la mise sous séquestre d'exploitations sur lesquelles la situation peut être rétablie et dont l'exploitant poursuivra ainsi ses activités dans le secteur de l'agriculture.	0	п
	ix) Remboursement coordonné de dettes ingérables (subvention):  Placer si possible sur la voie du rétablissement financier tous les agriculteurs qui ont suivi des pratiques financières et agricoles saines et correctes mais qui, par suite d'un concours de circonstances indépendantes de leur volonté comme la sécheresse et des revers économiques, se sont surendettés ou ont dû faire face à une détérioration continue de l'état de leur dette. Cette opération doit s'effectuer avec l'aide et l'action coordonnée de tous les financiers.	0	"
	x) Forages: Réalisation de forages pour l'approvisionnement en eau du bétail en cas de sécheresse.	1,35	"
	xi) Programme de régénération des pâturages naturels: Il s'agit d'une mesure visant à laisser aux pâturages naturels des éleveurs le temps nécessaire à la régénération après des dégâts dus à une sécheresse prolongée.	0	п

	1	2	3	4
4.	Ajustement des structures: programmes relatifs aux ressources	i) Conversion des terres de faible rendement:  Permettre aux producteurs de réduire la superficie des terres labourées de faible rendement sur lesquelles la production végétale est aléatoire et de les convertir en pâturages mieux adaptés (même si le revenu potentiel qu'ils offrent est plus faible) au climat spécifique de la région (généralement une région plus sèche).	0	Département de l'agriculture et départements provinciaux responsables de l'agriculture
5.	Programmes de protection de l'environnement	<ul> <li>i) Conservation des sols:</li> <li>Financement d'activités essentielles en matière de conservation des sols en vue de les améliorer et de les protéger.</li> </ul>	6,79	n
6.	Programmes d'aide régionale	<ul> <li>i) Aide au développement:</li> <li>Fournir aux producteurs des régions sous-développées et défavorisées une aide au développement visant à encourager le développement rural et agricole en tant que partie intégrante du programme de développement.</li> </ul>	1 473,16	"
7.	Autres	<ul> <li>i) Aide aux coopératives agricoles:</li> <li>Aide aux coopératives agricoles qui se trouvent dans une situation financière difficile en raison de la sécheresse et de revers économiques. Cette aide a pour objet de maintenir l'infrastructure de l'économie rurale dans des régions spécifiées.</li> </ul>	2,50	n
		<ul> <li>ii) Subventions destinées à un programme d'aide spéciale aux apiculteurs:</li> <li>compenser les pertes subies par les apiculteurs du fait de la présence d'abeilles du Cap intruses et des dépenses qu'ils ont dû engager pour rétablir les colonies d'abeilles.</li> </ul>	0	
T	DTAL GÉNÉRAL		7 106,81	